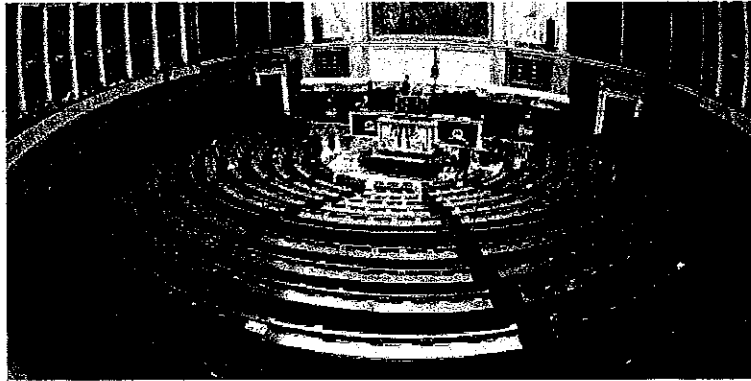


Le Monde.fr

Loi sur les sondages : la balle est dans le camp des députés

LEMONDE.FR | 16.02.11 | 17h57 • Mis à jour le 16.02.11 | 20h41



Le texte sur la transparence des sondages, voté, lundi, à l'unanimité par le Sénat, continue de susciter l'hostilité du gouvernement. Le texte doit maintenant arriver à l'Assemblée nationale.

Les porteurs de la proposition au Sénat, l'UMP Hugues Portelli et le PS Jean-Pierre Sueur, estiment qu'il serait incompréhensible qu'elle ne soit pas inscrite à l'ordre du jour des députés. Il pourraient avoir gain de cause, au moins sur ce point, selon une source proche du groupe UMP.

La proposition de loi sur les sondages a été évoquée mardi matin en réunion de groupe UMP, brièvement, par François Fillon, précise cette source. Le gouvernement a appelé les députés à la vigilance sur ce texte, mais il devrait pourtant être proposé à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, via le groupe UMP.

Cela ouvre en principe la voie à un débat en séance mais aucune date n'a été donnée. Celui-ci pourrait ne pas avoir lieu avant l'automne, ajoute la source, consciente que les partisans du texte, comme la socialiste Delphine Batho, accusent le gouvernement, voire l'Elysée, de "vouloir torpiller le texte".

LES ARGUMENTS DU GOUVERNEMENT

Reste à savoir quel texte sera présenté : une version très fortement amendée en commission qui satisfairait le gouvernement, ou bien une mouture plus proche du texte initial, au risque que les députés UMP votent contre ?

Trouver un texte de compromis ne sera pas facile. Les sondeurs sont très opposés à deux dispositions de cette proposition de loi visant à encadrer plus strictement les sondages politiques avant 2012 : l'interdiction des gratifications récompensant les sondés, notamment dans les panels interrogés via Internet, et l'obligation de publier les méthodes de redressement des chiffres "bruts" des intentions de vote.

Dans son plaidoyer contre le texte, Patrick Ollier, qui représentait le gouvernement au Sénat, a estimé que ce dernier point, obligeant les instituts à publier les "recettes" de leur travail, pouvait les affaiblir face à la concurrence internationale. La proposition semble également "inconstitutionnelle au regard de la liberté de la presse", a argué le secrétaire d'Etat, s'exprimant "au nom du garde des sceaux", absent.

"La notice que vous exigez, qui doit être déposée 24 heures avant à la commission des sondages [lui permettant de formuler d'éventuelles objections que les médias publieraient avec le sondage] interdit les sondages à chaud", a-t-il ajouté.

"Interdire les sondages relatifs au second tour qui ne tiennent pas compte du premier tour, c'est nier la possible émergence d'un troisième homme", a encore lancé Patrick Ollier, précisant que le gouvernement n'avait rien contre les "intentions" du texte, "qui sont bonnes".

TROUVER UN "DEAL"

Les porteurs du texte, comme Jean-Pierre Sueur, rejettent ces arguments en bloc et soulignent que le gouvernement n'a pas proposé d'amélioration du texte jusqu'à présent. Ce à quoi Patrick Ollier répond : *"Le gouvernement s'oppose au point essentiel de la proposition de loi : c'est pour cela qu'il n'a pas déposé d'amendement ! Laissons à la navette et au temps qui passera le soin de régler le problème."*

Les négociations s'annoncent donc âpres, estime un observateur de l'Assemblée nationale : les deux chambres vont devoir chercher un "deal". Une partie de la réponse dépendra de la détermination des sénateurs, ajoute-t-il.

"En tout état de cause, il serait incompréhensible que ce texte, transpartisan, ne soit fasse pas l'objet d'un vrai débat à l'Assemblée", insiste le sénateur Jean-Pierre Sueur, qui a privilégié jusqu'ici l'idée d'une inscription à l'ordre du jour via la niche parlementaire de la commission des lois de l'Assemblée nationale. *"Sinon, cela ouvrirait la voie à toutes les suspicions",* ajoute-t-il, dans une allusion à peine voilée à l'affaire des sondages de l'Elysée.

Alexandre Piquard

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact |

Publicité